

# Brest, port de guerre/port en guerre au bas Moyen Âge<sup>1</sup>

La notion de port de guerre n'est pas pertinente pour le Moyen Âge car à cette époque tous les ports sont susceptibles, pendant une certaine période, d'abriter des navires marqués en guerre pendant un temps avant de redevenir des ports de commerce « classiques ». Cependant, Brest est un cas particulier. Il n'y a pas vraiment de ville (le siège du pouvoir ducal est à Saint-Renan), mais une forteresse dont le rôle est, depuis l'origine, de surveiller un abri pour des navires dont le rôle est surtout de faire la guerre. C'est sans doute le premier élément à prendre en compte dans l'évolution de la ville à la fin du Moyen Âge. Sa position stratégique en est un autre et joue un rôle important. En effet, Brest est un havre sûr au bout d'une pointe dangereuse et sur une route de commerce qui est vitale pour les échanges de l'Angleterre et de l'Europe du Nord avec les ports de l'Atlantique. Cette position explique l'intérêt porté à Brest par tous les belligérants en temps de guerre et pourquoi la ville est au cœur des enjeux militaires du bas Moyen Âge. Par ailleurs, cette spécificité s'affirme à une époque où l'on voit se développer la notion de « ville militaire maritime » avec des ports comme Honfleur et le Clos des galées (à Rouen), premiers arsenaux français strictement militaires, alors que l'on voit naître une stratégie maritime qui a recours à de véritables navires de guerre dont *Marie la Cordelière* est un exemple frappant. Cette étude couvre la période qui va du rattachement de Brest au domaine ducal dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle à 1513, date de la dernière expédition anglaise d'importance dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Le sujet a été jusqu'à présent relativement négligé par les chercheurs et la bibliographie est relativement réduite. On trouve le plus souvent, depuis l'ouvrage pionnier de Charles de La Roncière consacré à l'histoire de la marine française, des compilations, à l'exception, pour la Bretagne, des grandes synthèses de Marc Russon<sup>2</sup> et surtout de Jean-Christophe

---

1. Je remercie Michael Jones pour les éclaircissements apportés à un texte anglais un rien compliqué et Alain Gallicé pour ses conseils toujours bienvenus.

2. RUSSON, Marc, *Les côtes guerrières. Mer, guerre et pouvoir au Moyen Âge. France, façade océanique XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

Cassard<sup>3</sup>. Toutefois, Brest a donné lieu à deux mises au point notables : l'une, parue dans l'*Histoire de Brest*<sup>4</sup> qui couvre l'ensemble du bas Moyen Âge, est due à Jean-Christophe Cassard et, l'autre, à Michael Jones qui consacre un chapitre très dense de sa *La Bretagne ducale* à Brest entre 1342 et 1397<sup>5</sup>. Cet article sera donc l'occasion de faire un point sur le port, le château et les opérations militaires qu'ils subissent au bas Moyen Âge, en essayant de déterminer le moment de la transformation du port en guerre en port de guerre.

## Un port militaire

D'après le chroniqueur Pierre Le Baud, qui écrit à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, Brest aurait été ruiné par un raid barbare en 452. Que ce soit ou non la cause du déclin de la citadelle romaine, on constate ensuite un effacement de la ville dans l'histoire. Cependant, il est possible qu'elle survive au haut Moyen Âge (sous le nom d'Ossismor ?) mais ce n'est pas certain. Toutefois, des fortifications subsistent puisqu'elles sont encore visibles aujourd'hui et il est difficile d'imaginer qu'un pouvoir, comtal par exemple, ait négligé un tel site. Au-delà, on ne dispose que de peu d'informations, venues parfois de légendes comme celle du roi de Brest dans la légende de saint Gouesnou<sup>6</sup>.

Pour le Moyen Âge central, les évocations de Brest sont rares. En 1154, El-Edrisi, géographe officiel du roi de Sicile Roger II, ne mentionne pas, sur sa carte, directement la ville mais Jean-Michel Ropars propose de voir Brest dans la mention : « *Laiounes*, ville agréable, bien peuplée et bien approvisionnée<sup>7</sup> ». Le regretté Bernard Tanguy remet en cause cette attribution et préfère y voir Douarnenez<sup>8</sup>. La *Chanson d'Aiquin* (xii<sup>e</sup> siècle) mentionne le « havre » de Brest ainsi caractérisé :

- 
3. CASSARD, Jean-Christophe, *Les Bretons et la mer au Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998.
  4. CLOÏTRE, Marie-Thérèse (dir.), *Histoire de Brest*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, Université de Bretagne occidentale, 2000, p. 29-34.
  5. JONES, Michael, *La Bretagne ducale : Jean IV de Montfort entre la France et l'Angleterre, 1364-1399*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 153-180.
  6. Sur le roi de Brest, on lira l'article du regretté Bernard Tanguy, « Le roi de Brest », *Études sur la Bretagne et les pays celtiques. Mélanges offerts à Yves Le Gallo*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 1987, p. 462-476.
  7. On lira ROPARS, Jean-Michel, « Le géographe arabe Edrisi, les villes de Bretagne et le nom ancien de Brest », *Archéologie en Bretagne*, n° 25, 1980, p. 3-14 et n° 26, p. 29-40 : la rédaction du texte est terminée au début de l'année 1154. L'auteur s'inspire des textes grecs, en particulier Strabon, mais aussi des témoignages des marchands arabes. *Laiounes* pourrait aussi être Saint-Pol-de-Léon.
  8. TANGUY, Bernard, « Du Loonois du *Roman de Tristan* au Leones d'Idrisi : Douarnenez, patrie de Tristan ? », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. CXVII, 1988, p. 119-144, spécialement p. 139-142.

« et y a ung chastel bien ferme, petit et bel de grant nobilité<sup>9</sup> ». Le prêtre Guillaume, dans la *Vie de saint Gouesnou* écrite entre 1019 et le XII<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>, parle lui du « port de Brest<sup>11</sup> » et mentionne :

« le confluent de la Chevrette [Penfeld] et de la mer, près du centre de cette ville, [qui] procure cependant au navire un mouillage agréable et sûr. La terre, en effet, depuis le centre de la ville, se courbe naturellement en forme d'éperon jusqu'à l'autre rive du fleuve et protège d'une digue en forme de faux un port tranquille des fureurs de la mer. Dans cet espace assez grand, comme dans une embouchure, les navires engagés ne craignent pas d'être éprouvés par la fureur des vents ni par l'assaut des vagues<sup>12</sup>. »

En mars 1240, le procès-verbal du transfert de propriété du vicomte de Léon au duc de Bretagne détaille « la ville de Brest, la place et le port ». Les habitants sont appelés « *burgenses* », bourgeois, ce qui implique une notion urbaine. L'acte fait encore mention de la guerre qui a opposé les deux hommes<sup>13</sup>. Enfin à la fin du Moyen Âge, en 1495, un inventaire d'artillerie détaille quelques éléments du château : on y trouve le donjon, où se concentre une bonne partie des armes et des munitions, sa porte et sa cour ; une galerie faisant face à la mer et une autre galerie toute proche ; la chapelle ; une haute galerie ; une autre galerie encore sur le portail ; un cimetière ; un boulevard ; les murs du parc ; la porte au-dessus de la mer avec l'appentis de la poterne ; la Grand-Rue du chenal ; la tour basse du parc<sup>14</sup>.

Sous l'Ancien Régime les descriptions se font plus fiables. Celle de Pierre de La Planche, en 1669, est peu connue mais très riche :

9. JACQUES, Francis, *Aiquin ou la conquête de la Bretagne par le roi Charlemagne*, Aix-en-Provence-Paris, Centre universitaire d'études et de recherches médiévales d'Aix/Champion, 1979, p. 146-147.

10. Un débat important n'est pas clos sur la date de rédaction de la *vita* de saint Gouesnou. On lira les arguments de LE DUC, Gwénaél, « La date de la *vita Goeznouei* » qui penche pour 1019 et MERDRIGNAC, Bernard, « Les Bretons de S. Agata di Puglia et la date de la *vita* de saint Gouesnou », pour 1090 dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. CXXX, 1996, p. 263-28 et 283-285 avec un important point bibliographique.

11. LE GRAND, Albert, *Les vies des saints de la Bretagne Armorique*, 1634, 5<sup>e</sup> éd. par Alexandre-Marie THOMAS, Jean-Marie ABGRALL, Paul PEYRON, Quimper, J. Salaun, 1901, p. 540. On trouve aussi dans un fragment de la vie de saint Goueznou le terme de *civitas*, cité, qui doit ici être pris dans le sens de ville fortifiée et non de ville servant de lieu de résidence à un évêque, STERCKX, Claude, « Les fragments inédits de la vie de saint Goëzno », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1971, p. 277-285, ici p. 279-280.

12. CLOÏTRE, Marie-Thérèse (dir.), *Histoire de Brest...*, *op. cit.*, p. 29-34.

13. La transcription et la traduction la plus récente se trouvent dans LÉMEILLAT, Marjolaine, *Actes de Jean I<sup>er</sup> duc de Bretagne (1237-1286)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes-Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2014, p. 70-71 ; on remarquera la date ancien style de 1239, avant Pâques, qui doit être actualisée en 1240.

14. LA BORDERIE, Arthur de, *Complot breton de M.CCC. XCII (1492). Documents inédits*, Nantes, Société des bibliophiles bretons, 1884, p. 135-136.

« Brest. *Brestum*. [...] est une ville et chateau a 14. lieues de Quimper-Corentin et a pareille distance de S. Pol de Leon. Sa situation a l'embouchure que fait la petite riviere d'Elorne dans un grand Golfe ou Baye qui est la descharge de 4. rivieres qui fait autant de ports de mer scavoir celuy de Brest au Nord, celuy de Lanerneau vers le Nord Est, celuy du Fou, à l'Est, et le port de S. Segal au Sud vers Chateaulin ; cette baye est de figure ovale ayant 4. lieues de long sur 2. de large, et se réduit en un détroit de demy lieue vers le Couchant par ou la Mer entre dedans. Ce lieu est fort commode pour dresser une armée navale d'autant que les vaisseaux y sont à l'abry des grands vents ; le port de Brest est le plus frequenté de tous ceux cy accause que son havre est beau et fort propre pour les vaisseaux qui y font leur retraite d'autant qu'ils sont doublement en seureté, soit accause des vents qui sont deja corrompus par le détroit de la baye que pour le Chateau qui en garde et en deffend son entrée. On peut diviser tout ce lieu en 3. parties, Scavoir le Château, la ville et Recouvrance. Le Château est la plus noble partie, il est d'un grand circuit de fortes murailles de pierre taillée, accompagnées de grosses tours de mesme rehaussées en machicoulis, et de profonds fossés a fond de cuve avec leur contrescarpe revêtuë, le tout situé sur une langue de terre, environné de la mer par trois costés ; la porte est au Septentrion costoyée de deux grosses tours, avec double pont levis, le tout est bâti à l'antique n'ayant que les bastions et les ravelains de moderne ; au dedans sont plusieurs casemates et un donjon a fort considerable : ce Chateau est d'une assiette si avantageuse, comme estant sur une petite eminence de rocher, qu'il ne peut entrer aucun vaisseau dans cette baye, qu'il ne soit découvert et coulé a fond par le canon de la pluie, s'il en estoit besoin ; dont il y en a grand nombre sur les murailles, entr'autres 2. Basilics, qui sont des pieces rares d'une grande portée ; Sur le Rampart est la tour de Caesar ; Tout cet enclos estoit anciennement la ville de Brest, comme il se remarque par l'Eglise S. Leonard qui est dedans, ou elle servoit de Parioisse, on y voit aussy quelques rues avec des maisons ou sont logés les Soldats de la Garnison avec leur famille<sup>15</sup>. »

Au Moyen Âge, Brest n'est pas un grand port de commerce mais on constate le passage régulier de navires marchands. Les marchandises qui y entrent sont du vin, surtout quand une garnison anglaise est dans les murs, des céréales, du sel, de la toile, du cuir, mais aussi du bois pour la construction de navires, des épaves récupérées sur les côtes, des lingots d'or<sup>16</sup>. Dans le port transitent encore des pèlerins

---

15. LA PLANCHE, Pierre de, *La Description des provinces et des villes de France*, manuscrit illustré sur papier, 2 vol., 1669, dédié au roi Louis XIV. On peut le consulter en intégralité sur le site internet du Musée Condé, [http://www.bibliotheque-conde.fr/bibliotheque.asp#cabinet\\_titres](http://www.bibliotheque-conde.fr/bibliotheque.asp#cabinet_titres).

16. Nombreux exemples dans TOUCHARD, Henri, *Le commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge*, Paris, Les Belles lettres, 1967, p. 47-48, 79 ; CLOÏTRE, Marie-Thérèse, (dir.), *Histoire de Brest...*, op. cit., p. 39 et 43 et JONES, Michael, *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne*, 2 vol., Rennes, Klincksieck, 1980-1983, t. 1, n° 1100. Le 20 octobre 1508, le roi demande au sénéchal de Morlaix de se rendre à Brest où se trouve un navire qui est « ancré au havre et chambre de Brest », de 140 à 160 tonneaux environ, et sur lequel il y a « grant nombre de lingotz d'or ». Il doit faire arrêter par huissier le maître et le contremaître du bateau et le mettre en lieu sûr, KERMARREC, Marion, *Transcription et étude du registre des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1468*, dactyl. mémoire

en route pour Saint-Jacques-de-Compostelle. Les sécheries de poisson bretoises impliquent la présence de pêcheurs et des expéditions d'un tel produit. Le trafic doit y être assez important, sans que l'on puisse le préciser, et Henri Touchard constate que Brest et les ports de la côte étouffent dès le <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, le commerce maritime landernéen. Les navires y sont de toutes sortes, des plus petits, comme le « fleuin » d'une dizaine de tonneaux (mentionné en 1407) à des « carvelles » de plusieurs dizaines de mètres de long en passant par les nefs et les « escaffes<sup>17</sup> ».

À cette activité commerciale s'ajoutent les activités corsaires, voire la piraterie. Elles sont monnaie courante, à partir de Brest, lorsqu'entre 1342 et 1397, la ville est occupée par les Anglais. En cas de prise, selon leurs contrats, les capitaines anglais de la place garderont « la quatre partie de niefs qils gayneront sur la mier », un deuxième quart reviendra au roi et le reste sera partagé entre les membres de l'équipage qui se seront emparés du ou des navires. Pour Michael Jones, « cette piraterie autorisée fut l'activité la plus rémunératrice de la garnison<sup>18</sup> ». La fin de l'occupation anglaise ne met pas fin, au large de Brest, aux activités illicites et le 15 février 1412, Jean Le Bordier de Brest, avec d'autres maîtres de navires bretons, se plaint d'avoir été victime de la piraterie anglaise en provenance de Plymouth et Dartmouth<sup>19</sup>. Il arrive aussi, en période de troubles, voire en période de paix, que ce soient des Bretons qui capturent un navire avec sa cargaison. En 1473, un navire appartenant à des marchands portugais et venant de Flandre relâche à Crozon à cause d'une météorologie défavorable. Il transporte du sucre, du miel et autres marchandises pour une valeur de 7 000 écus. Jean de Quelennec s'en empare, l'envoie à Brest et dispose de la cargaison à sa guise. Le lieutenant du procureur général, Olivier du Rest, est chargé par le duc d'enquêter. Quatre ans plus tard, la même mésaventure arrive à des Espagnols<sup>20</sup>. Le passage à Brest peut également s'avérer néfaste pour des hommes en délicatesse avec la justice ducale. En février 1414, Jean V demande

---

de maîtrise, Université de Bretagne occidentale, Brest, 1991, acte 1430. Les titres des transcriptions des registres de chancellerie conservés aux Archives départementales de Loire-Atlantique réalisées à l'université de Brest sous forme de mémoires de maîtrise sous la direction de Jean Kerhervé entre 1982 et 2001 seront désormais développés à la première mention puis ensuite résumés sous le titre de *Chancellerie* suivi de la date du document.

17. TOUCHARD, Henri, *Le commerce maritime breton...*, op. cit., p. 79, 215, 314 et 340.

18. JONES, Michael, « Brest sous les Anglais, 1342-1397 », *Cahiers de l'Iroise*, 1969/1, p. 9.

19. TOUCHARD, Henri, *Le commerce maritime breton...*, op. cit., p. 122.

20. QUÉRO, Dominique, *Transcription et étude des lettres scellées par la chancellerie bretonne en 1473*, dactyl., mémoire de maîtrise, Université de Bretagne occidentale, Brest, 1988, acte 992, 13 décembre 1473 ; BIHAN, Yvon, *Transcription et étude du registre des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1477*, dactyl., mémoire de maîtrise, Université de Bretagne occidentale, Brest, 1991, acte 1020, 22 novembre 1477. Autre exemple en 1462, VENNEUGUES, Laurent, *Les activités de la chancellerie du duché de Bretagne en 1462 : transcription et étude du registre B 2 des lettres scellées*, dactyl., mémoire de maîtrise, Université de Bretagne occidentale, Brest, 1988, acte n° 409.

au capitaine et au receveur de Brest de libérer des navires qu'ils ont confisqués en raison d'un procès pendant devant la cour de Saint-Renan. Ils transportaient du vin, du fer et d'autres marchandises et ils allaient vers Landerneau et Daoulas<sup>21</sup>.

On construit aussi des navires en Penfeld, comme en 1462 « la grande nef du duc », ou en 1482, une autre grande nef de 1 200 tonneaux commandée à Derrien Le Du pour 9 100 livres<sup>22</sup>. Contrairement à ce qu'écrit Jean-Christophe Cassard, sans pour autant sous-entendre l'existence d'un arsenal, l'information indique qu'il existe à Brest un personnel compétent et des moyens techniques et matériels nécessaires. Le duc, conseillé par des spécialistes, n'aurait pas pris la décision de faire construire et armer un navire d'une aussi grande taille dans un endroit où l'on n'avait pas l'expérience de tels chantiers. Par ailleurs, des navires importants sont basés à Brest, la *Marguerite*<sup>23</sup> (1483), *Le Petit Lion*, le *Jean* (1486), *La Cordelière*, *La Charente* (1501), et bien d'autres qui réclament de l'entretien dans le temps et donc la présence d'ouvriers spécialisés<sup>24</sup>. Rappelons que la durée de vie d'un bateau peut être assez longue, comme les vingt-cinq ans d'activité du *Porte-Joye* de Guillaume Quilbignon qui navigue de 1385 à 1410<sup>25</sup>.

Certains mouvements de navires se font au départ de la ville du Ponant. En temps de paix mais surtout en temps de guerre, le convoi de la mer breton se réunit devant Saint-Mathieu sous la responsabilité de l'amiral. Attesté dans l'enquête du vicomte d'Avranches en 1296, il semble se préciser en 1372<sup>26</sup>. Il n'a pas lieu tous les ans, mais seulement quand des menaces diffuses ou précises existent sur le commerce maritime. Il faut se protéger des ennemis, bien sûr, mais surtout des pirates et des corsaires. Quand le conseil ducal a décidé de le mettre en place, on arme dix à douze navires où prennent place plusieurs centaines de soldats, de 150 à 800. Un capitaine général fixe la marche du convoi, avec autorité sur les capitaines des bateaux. Une fois assemblé, il se dirige vers La Rochelle, Bordeaux et Bayonne pour chercher du vin. À l'issue du convoi, l'amiral fait désarmer les bateaux et fait faire la montre des hommes de guerre par le prévôt des maréchaux. Le convoi est

21. BLANCHARD, *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne de 1402 à 1442*, 5 vol., Nantes, Société des bibliophiles bretons, 1889-1895, t. II, acte 1161.

22. PLANIOL, Marcel, *Histoire des institutions de la Bretagne*, 5 vol., Mayenne, Association pour la publication du manuscrit de M. Planiol, 1981-1984, t. IV, p. 60 ; CLOÏTRE Marie-Thérèse (dir.), *Histoire de Brest...*, *op. cit.*, p. 46.

23. KERHERVÉ, Jean, *L'État breton aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Les ducs, l'argent et les hommes*, Paris, Maloine, 1987, p. 683, tableau 65.

24. En 1501, Louis XII demande l'armement à Brest de sept navires au nombre desquelles *La Cordelière* et *La Charente*. Le but est la croisade contre les Turcs. LEVOT, Prosper, *Histoire de la ville et du port de Brest*, 4 vol., 1864-1875, Paris, Bachelin-Deflorenne, réimp. Brionne, Le Portulan, 1972, t. I, p. 50.

25. TOUCHARD, *Le commerce maritime breton...*, *op. cit.*, p. 340.

26. Sur cette notion de convoi et son existence dans les grandes nations maritimes, RUSSON, Marc, *Les côtes guerrières...*, *op. cit.*, p. 257-265.

d'autant plus encadré que les billots perçus sur le vin sont une importante source de revenus pour le duc... Il y a souvent trois convois par an : du 15 septembre au 15 novembre ; du 15 janvier au 15 février ; du 1<sup>er</sup> mai au 15 juin<sup>27</sup>. Difficile d'imaginer qu'avec un rassemblement à Saint-Mathieu, le port de Brest ne joue pas un rôle essentiel dans ses préparatifs. Le reste du temps, il faut imaginer, en temps de guerre, des mouvements permanents de troupes et de ravitaillement. De temps à autre, une personnalité y vient par la mer, comme Édouard III en 1342. Il en repart le 20 février 1343, mais il ne lui faut pas moins de cinq semaines pour rejoindre l'Angleterre au terme d'une navigation mouvementée, ponctuée d'une violente tourmente qui disperse sa flotte et fait se perdre corps et biens l'une de ses nef<sup>s</sup><sup>28</sup>.

Les opérations militaires sont un peu plus documentées, en particulier au xv<sup>e</sup> siècle. Passé le conflit de la guerre de Succession (1341-1364), les hostilités reprennent en 1405 lorsque les Anglais, commandés par le comte d'Huntingdon, ancien capitaine de la forteresse, viennent à Brest afin de détruire la flotte du comte de La Marche mouillée en Penfeld. La manœuvre est déjouée par une action conjointe de l'armée bretonne, des vassaux des Du Chastel et de la flotte de Jean de Penhoat, amiral de Bretagne, qui détruisent quarante navires ennemis et font prisonniers 2 000 hommes. Huntingdon trouve la mort dans l'affaire<sup>29</sup>. Onze ans plus tard, le port accueille cinq caraques françaises qui fuient une défaite devant Harfleur (15 août 1416). Puis, au printemps 1425, il est armé une flotte de vingt navires pour un blocus devant le Mont-Saint-Michel<sup>30</sup>. En août 1427, les Anglais lancent une nouvelle opération contre Brest. Leurs navires viennent mouiller au pied du château mais n'insistent pas devant la défense de la forteresse. Ils récidivent

27. PLANIOL, Marcel, *Institutions de la Bretagne...*, *op. cit.*, t. IV, p. 61-63 ; KERHERVÉ, *L'État breton...*, *op. cit.*, p. 681-686 ; GALLICÉ, Alain et MOAL, Laurence, « Le convoi de la mer breton (1372-1559) : une stratégie de mutualisation des risques ? », dans Mathias TRANCHANT (éd.), *Face aux risques maritimes. La pluriactivité et la mutualisation comme stratégies individuelles et collectives (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 120/2, 2013, p. 153-178.

28. En 1342, Édouard III, battu à Vannes par les Espagnols, vient se réfugier à Brest. Anonyme, « Dans le foisonnement des souvenirs », *Les Cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1955, p. 13 ; CASSARD, Jean-Christophe, « La place des événements maritimes dans la guerre de Succession de Bretagne », dans Jean-Christophe CASSARD (éd.), *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours. Mélanges offerts au Professeur Jean Tanguy*, Brest, Association des amis de Jean Tanguy, 1996, p. 443-458, avec les références données p. 455.

29. LEVOT, Prosper, *Histoire de la ville et du port de Brest...*, *op. cit.*, p. 41.

30. LE BOUVIER, Gilles, dit le Héraut Berry, *Les chroniques du roi Charles VII*, éd. Henri COUTEAULT et Léonce CELLIER, Paris, Klincksieck, 1979, p. 76. Pour le blocus, les Bretons rejoignent des navires venant de la Baltique, de la mer du Nord et de la façade atlantique ; mention de « Guillaume Brest, Breton, pour lui et IX autres compagnons XXX livres tournois », *Chronique du Mont-Saint-Michel (1343-1468)*, éd. Siméon LUCE, 2 vol., Paris, Firmin-Didot, t. 1, 1879, p. 186.

l'année suivante, sans plus de succès<sup>31</sup>. Les choses semblent ensuite se calmer avec toutefois des menaces épisodiques comme en 1452 ou en 1467<sup>32</sup>.

Le début de la guerre d'Indépendance (1487-1491) relance les hostilités. À la fin de l'année 1487, Thomas de Kerazret, capitaine du château de Brest, responsable de l'opération, et François de Lesquellen doivent faire appareiller des navires pour aller protéger les accès de Vannes menacés par des navires venant de Normandie. La petite escadre compte 720 combattants<sup>33</sup>.

L'escadre de décembre 1487 (Parrot, Ingrid, <i>Chancellerie 1487-1488...</i> , <i>op. cit.</i> , acte 383)			
navire	combattants	capitaine	maître
Le <i>Griffon</i> et sa barque	240	Guion Foucart	Colin Guillore
La <i>Marie de Conquet</i>	240	André Thébaud	Gabriel Perrot
Le <i>Petit Lion</i>	240	appartenant à l'amiral de Bretagne	

Dans les mois qui suivent, le port vit au rythme des caraques engagées au combat et qu'il faut armer, avitailler, déplacer, peupler de soldats, engager au combat, etc.<sup>34</sup>. La situation devient plus difficile en 1489 quand le château, occupé par les troupes royales, est assiégé par mer par une flotte bretonne d'une quarantaine d'unités, sans résultat. Il faut dire que le roi n'a pas tardé à réagir, envoyant vers Brest vingt-cinq à trente gros navires et 6 400 hommes de guerre. Charles VIII espère même que les deux flottes se rencontreront sur la mer, ses navires « seront assez forts pour leur passer sur le ventre ». Le blocus s'éternise et finalement, les marins bretons repartent, sans combattre, à l'arrivée d'une nouvelle escadre française<sup>35</sup>.

La guerre terminée, la ville retombe sans doute dans une demi-torpeur mais garde son rôle de base navale. À la suite des mariages royaux d'Anne, la flotte

31. Mention dans un acte concernant le capitaine de Brest de la « sourvenue des Angloys qui estoient à la mer ». BLANCHARD, René, *Actes de Jean V...*, *op. cit.*, acte 1750, 8 août 1427 ; LEVOT, Prosper, *Histoire de la ville...*, *op. cit.*, p. 42.

32. *Id.*, *ibid.*, t. 1, p. 43 ; en 1467, François II se plaint des marins étrangers qui viennent armés en Bretagne et ordonne à ses serviteurs d'interdire de les laisser entrer avec leur harnois et « bastons de guerre », JOLEC, Jean-Yves, *Étude et transcription du registre B 5 des lettres scellées à la Chancellerie de Bretagne en 1467*, dactyl., mémoire de maîtrise, Université de Bretagne occidentale, Brest, 1990, acte n° 110.

33. PARROT, Ingrid, *Les activités de la chancellerie du duché de Bretagne en 1487-1488 : transcription et étude du registre B 11 des lettres scellées*, dactyl., mémoire de maîtrise, Université de Bretagne occidentale, Brest, 1999, acte 383, 26 décembre 1487.

34. Nombreuses mentions dans les actes de chancellerie comme dans CORCUFF, Marie-Andrée, *Les activités de la chancellerie du duché de Bretagne d'après les lettres scellées en chancellerie en 1486-1487*, dactyl., thèse d'École des chartes, Paris, 1987, actes 1227, 1349, 1375 ; PARROT, Ingrid, *Chancellerie 1487-1488...*, *op. cit.*, actes 611, 1116, 1119, etc. Le *Jean*, la *Marie*, *L'Espervier* et leurs équipages apparaissent alors régulièrement dans les actes.

35. MORICE, Hyacinthe, dom, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, 3 vol., Paris, 1742-1746, t. III, col. 644-645 ; CLOÛTRE, Marie-Thérèse (dir.), *Histoire de Brest...*, *op. cit.*, p. 47.

bretonne est au service du roi de France et de ses ambitions méditerranéennes alors que l'Angleterre a signé, momentanément, la paix avec le royaume. Les esprits se tournent alors vers la Méditerranée et la croisade. En 1501, la flotte réunie en Normandie pour la croisade contre les Turcs vient relâcher à Brest pour y retrouver *La Cordelière* et plusieurs autres navires affrétés par la duchesse-reine dont six grosses nefes de Bretagne. *La Charente* et *La Cordelière*, qui participent à l'expédition, sont pour l'époque des unités hors du commun, emportant plus d'un millier d'hommes et jusqu'à 200 pièces d'artillerie<sup>36</sup>. *La Cordelière* revient à Brest après avoir participé aux combats contre les Turcs devant Mytilène, et le 20 juin 1507 est achevée la mise en place de cinq mâts neufs<sup>37</sup>. Rappelons qu'elle disparaît au combat contre les Anglais le 10 août 1512, au large de la pointe Saint-Mathieu, alors qu'il y a au port « un certain nombre de vaisseaux franco-bretons », sans doute une vingtaine si l'on en croit Levot<sup>38</sup>. Au printemps 1513, les Anglais tentent une nouvelle attaque contre Brest. Quarante-deux navires de guerre y participent, sans compter des bâtiments annexes et de transport, sous le commandement d'Édouard Howard. Se trouve alors à Brest une flotte qui attend pour lever l'ancre l'arrivée d'une demi-douzaine de galères de Méditerranée. Le port est protégé par trente-quatre hourques et des batteries installées de part et d'autre du port. L'Anglais feint une descente ; alors que l'armée court à ses devants, il entre dans le port et débarque ses hommes vis-à-vis du château et dévaste la région. Manquant de munitions, Howard ordonne à ses troupes de rembarquer. Les galères françaises arrivent sur les entrefaites et se positionnent au Conquet. Les Anglais les attaquent mais leur amiral trouve la mort et la flotte ennemie regagne l'Angleterre. S'ouvrent alors une trentaine d'années de calme<sup>39</sup>.

Comme à l'époque moderne et à l'époque contemporaine, la ville médiévale s'anime en temps de guerre. Les navires encombrant la Penfeld, les équipages animent les rues. On sent tout de même une évolution. Si Brest est un port de hasard au XIV<sup>e</sup> siècle, la ville devient une base navale dans le courant du XV<sup>e</sup> siècle ; des navires y stationnent semble-t-il en permanence, on relève une activité de construction et de réparation navale et des ouvriers comme des marins y sont prêts à appareiller.

36. LEVOT, Prosper, *Histoire de la ville et du port...*, op. cit., t. 1, p. 51-52.

37. MINOIS, Georges, *Anne de Bretagne*, Paris, Fayard, 1999, p. 412-413 ; TOUDOUZE, Georges, « Hervé de Portzmoguer et Marie la Cordelière », *Les Cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1955, p. 15. En 1505, après avoir prié au Folgoët, la reine Anne vient à Brest voir le château et visiter *La Cordelière*, « et fust esmerveillée de veoir ung tel vaisseau », LA BORDERIE, Arthur de (continué par Barthélemy POCQUET), *Histoire de Bretagne*, 6 vol., Rennes, J. Plihon et L. Hommay, 1898-1914, réimp. Mayenne, J. Floch, 1972, t. IV, p. 602.

38. LEVOT, Prosper, *Histoire de la ville et du port...*, op. cit., t. 1, p. 52-53.

39. *Id.*, *Ibid.*, t. 1, p. 52-55. On relève aussi le 12 juillet 1513 une rémission de meurtre pour Robert Hedier, canonnier de la nef *La Marie de Honfleur*, lors du voyage de ce bateau vers Brest pour y faire la guerre. LAZ, Virginie, *Transcription et étude du registre des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1513*, dactyl., mémoire de maîtrise, Université de Bretagne occidentale, Brest, 2001, acte 785.

## Une ville bien défendue

La force du château de Brest tient en plusieurs facteurs : la superficie de la zone fortifiée ; l'impossibilité d'en faire un siège terrestre complet ; la puissance de ses murs ; la nécessité pour l'assaillant de bloquer l'accès maritime et les possibilités de ravitaillement par la mer pour les assiégés.

On est très mal renseigné sur le château au Moyen Âge<sup>40</sup>. Les éléments archéologiques s'avèrent plus solides pour l'époque romaine que pour le Moyen Âge. Pour celui-ci, nous ne disposons que de quelques indications attestant de réparations ou de constructions mais peu détaillées, et d'analyses d'architecture du bâti qu'il faut toutefois manier avec prudence<sup>41</sup>. Brest est à l'origine un château romain installé sur un éperon rocheux dominant la Penfeld et son havre, renforcé à plusieurs reprises, en particulier pendant la période qui nous intéresse. Les tours les plus anciennes sont datables du XIII<sup>e</sup> siècle (tours Azénor et César). Le ravelin et le châtelet d'entrée sont des années 1460, les tours de Brest, Madeleine et Française, de même que le donjon des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles<sup>42</sup>. Louis Chauris a bien montré que l'essentiel des matériaux est pris sur place, en particulier le gneiss de Brest qui sert à monter les murs et à les combler. Les parements et les chaînages sont en granit de Trégana, de Logona et l'on fait aussi appel au kersanton<sup>43</sup>. Cela sous-entend des mouvements de navires liés à la construction du château et la présence sur place de nombreux corps de métiers.

Le château est d'une superficie considérable et le rentier de 1544 révèle qu'il abritait des rues autour de l'église paroissiale Notre-Dame. Au-delà des murs, le faubourg s'approche très près du château jusqu'à sa destruction lors du siège de 1489. On y trouve des maisons qui abritent la garnison et une partie de l'argent dépensé au XIV<sup>e</sup> siècle pour la forteresse est d'ailleurs affectée aux habitations des soldats.

---

40. KERNÉVEZ, Patrick, *Les fortifications médiévales du Finistère. Mottes, enceintes et châteaux*, Rennes, 1997, p. 50-52 et du même et BESSELIÈVRE, Jean-Yves, « Le château de Brest », *Mémoire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, 2012, p. 625-632. Les fortifications de la région brestoïse ont fait l'objet d'une synthèse récente de Guillaume LÉCULLIER, *Les fortifications de la rade de Brest : défense d'une ville-arsenal*, Presses Universitaires de Rennes, 2011.

41. La dendrochronologie a permis de dater le château de Trémazan de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle alors que certains n'hésitaient pas à faire remonter d'après des critères stylistiques et architecturaux la bâtisse au XII<sup>e</sup> siècle voire avant... Sur ce problème, BERNARD, Vincent, et BESSELIÈVRE, Jean-Yves, « La dendrochronologie de Trémazan », dans Yves COATIVY (dir.), *Le Trémazan des Du Chastel*, Brest-Landuvez, Université de Bretagne occidentale/Centre de recherche bretonne et celtique/Association SOS château de Trémazan, 2006, p. 237-260.

42. Présentation et bibliographie, BESSELIÈVRE, Jean-Yves et KERNÉVEZ, Patrick, « Le château de Brest », art. cit.

43. CHAURIS, Louis, « Le château de Brest », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1996, p. 199-226.

La documentation anglaise nous informe aussi que le château peut être en mauvais état : en 1385, un orage fait tomber quatre tours et une partie des murailles et les réparations sont alors estimées à 6 000 livres tournois<sup>44</sup>. La citadelle est bien équipée. En 1379, par exemple, les provisions ordonnées pour Brest par le roi d'Angleterre pour les Anglais mentionnent autant de matériel que de nourriture : « deux grands et deux petits engins appelés canons », soixante pierres pour chacun des engins, douze balistes, 4 000 carreaux, 100 arcs, 300 gerbes de flèches, 6 000 planches de Waynscot<sup>45</sup>, 3 000 livres de fer, 100 gerbes d'acier, 20 000 clés, grandes et petites, 300 livres de salpêtre, 100 livres de soufre vif, un baril de charbon de saule, six coins (pour fendre le bois), deux scies, six tarières, douze pelles, 100 bacons, 2 000 *stockfish* (poissons séchés) et des barils<sup>46</sup>.

L'armement du château est connu par l'inventaire déjà cité du 26 juin 1495<sup>47</sup>. On y trouve alors un gros canon de bronze avec sa boîte (culasse) sur un poulain de 3 000 livres (la plus grosse pièce) ; trois couleuvrines montées sur roues et affûts ; un gros faucon à deux boîtes, monté aussi sur roue et affût ; trente et un petits canons de fer qui ont chacun deux boîtes ; quinze hacquebutes de bronze et sept de fer ; vingt-neuf arbalètes ; 200 piques et tranches ; trente-cinq pavois à main ; cinq faucons de bronze de différentes tailles montés sur affût et roues ; trente-six lances et piques ; quarante-huit hallebardes ; vingt-quatre échelles ; six tentes de camps ; une couleuvrine de bronze à boîte montée sur rouelles ; une couleuvrine mal fondue, conservée dans le cimetière ; une grosse couleuvrine de bronze nommée « *la Hideuse* » de Nantes, venant de Redon mais inutilisable ; quinze gros canons de fer ; un petit faucon de bronze ; tout le nécessaire pour le tir (boulet, poudre, salpêtre, soufre, carreaux et bandages d'arbalètes) et la réparation (métal, charbon). S'ajoutent à ces équipements ce qui appartient au capitaine, Guillaume Carreau : quatre hacquebutes, deux de bronze et de deux de fer ; six couleuvrines, deux de bronze et quatre de fer ; dix-huit arbalètes ; deux mortiers de bronze ; quinze couleuvrines de fer à trois boîtes chacune ; six petits faucons de bronze montés sur chevalet et garnis de quatorze boîtes ; trente-sept petits canons sur affûts ferrés ; quarante-cinq serpentines de fer sur affûts à trois boîtes chacune ; deux faucons de bronze montés sur rouelles. Les hacquebutes sont des armes portatives ; *a priori*, les autres ne sont pas très mobiles à l'exception de deux couleuvrines de bronze « à main » comprise dans les armes du capitaine. Au total, un arsenal important fort de 198 pièces, de calibres différenciés, mais hétéroclite, les pièces en fonte, plus modernes, n'étant que de peu plus nombreuses (106) que celles en fer (92).

44. JONES, Michael, « Brest sous les Anglais... », art. cit., p. 9.

45. Planches de bois, souvent d'origine baltique, pour faire les panneaux, la couverture intérieure des toitures, etc.

46. MORICE, Hyacinthe, dom, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. II, col. 202.

47. LA BORDERIE, Arthur de, *Complot...*, *op. cit.* p. 135-136.

Par ailleurs, des canons et leurs boîtes sont mentionnés à plusieurs reprises lors des saisies au titre du droit de bris.

Les sources mentionnent à plusieurs reprises des travaux d'entretien, de réparation et de construction. Quelques centaines de livres sont dépensées au temps où les Anglais sont maîtres de la ville, dans les années 1380<sup>48</sup>. Les années 1405-1407 sont particulièrement riches en mentions et le duc engage plusieurs milliers de livres, dépensés par Guillaume Périer, maître et serviteur des œuvres du château, et Hervé du Périer. Comme les versements d'argent frais ne suffisent pas, Hervé du Périer reçoit le 25 février 1407 l'autorisation de lever un fouage de 21 sous par feu pour la fortification de Brest, et deux mois plus tard, en plus d'un versement de 140 livres et à cause des menaces qui pèsent sur la ville, le duc prévoit aussi de faire lever 6 deniers par livre sur la vente des marchandises dans les châtellenies de Brest, Lesneven et Saint-Renan pour les fortifications de Brest pour les deux tiers et Lesneven pour le tiers restant et ce sur quatre ans<sup>49</sup>.

Une autre campagne de travaux a lieu dans les années 1460 avec la construction d'un boulevard en 1462, d'un portail en 1464-1466 et des travaux mal documentés en 1468. Les nuages qui s'accumulent alors au-dessus de la tête de François II expliquent bien sûr ces travaux<sup>50</sup>. Les travaux reprennent dans les années 1480, alors que la menace se fait plus précise et c'est au capitaine, Thomas de Kerazret, de surveiller le chantier, en particulier en mars 1488 quand il reçoit l'ordre de faire réédifier un boulevard, lequel a été auparavant pris et détruit<sup>51</sup>. La guerre d'Indépendance passée, les travaux se poursuivent, au nom de la reine Anne. Dès 1494-1496, Jean de Chalon, gouverneur de Bretagne, attire l'attention de Charles VIII sur la nécessité de faire des travaux à Brest. Ils sont sans doute réalisés si l'on en croit la réaction du capitaine Carreau en 1499 qui refuse de sortir de la place avant d'être sûr d'être remboursé<sup>52</sup>...

48. JONES, Michael, *La Bretagne ducale...*, *op. cit.*, p. 169-170.

49. En novembre 1405, versement de 1000 livres à Guillaume Périer, maître et serviteur des œuvres du château ; en février 1406, mention d'un devis de 2 600 livres pour une des pièces du château de Brest, BLANCHARD, René, *Actes de Jean V...*, *op. cit.*, actes 138, 209, 434, 505, 506.

50. En 1462, c'est Goulven de La Boexière qui mène les travaux, VENNEUGUES, Laurent, *Chancellerie 1462...*, *op. cit.*, acte 551 ; GOURVÈS, Dominique, *Étude et transcription du registre B 3 des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1464*, dactyl., mémoire de maîtrise, Université de Bretagne occidentale, Brest, 1989, acte 173 ; BERTHEMET, Claire, *Transcription et étude du registre B 4 des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1466*, dactyl., Université de Bretagne occidentale, Brest, mémoire de maîtrise, Brest, 1991, acte 1022 ; KERMARREC, Marion, *Chancellerie 1468...*, *op. cit.*, acte 771.

51. CLOÏTRE, Marie-Thérèse, (dir.), *Histoire de Brest...*, *op. cit.*, p. 46 ; CORCUFF, Marie-Andrée, *Chancellerie 1486-1487...*, *op. cit.*, acte 948 ; PARROT, Ingrid, *Chancellerie 1487-1488...*, *op. cit.*, acte 606.

52. BOUCHART, Alain, *Grandes croniques de Bretagne*, texte établi par Marie-Louise AUGER et Gustave JEANNEAU, sous la direction de Bernard GUENÉE, 3 vol., Paris, Éditions du Centre national de la re-

La Penfeld est protégée par un autre ensemble de fortifications. La structure à double forteresse en entrée de port est bien connue pour le bas Moyen Âge. On en voit encore les vestiges à La Rochelle et Saint-Malo ; elle est également attestée à Calais, Boulogne, Harfleur, Bordeaux, etc.<sup>53</sup>. Lors des sièges de 1373 et 1378, Bertrand du Guesclin fait aménager des retranchements pour bloquer l'accès au château, travaux repris par Jean IV en 1386-1387. Ces bastilles sont prises, semble-t-il, par les Anglais qui les détruisent sauf une dans laquelle ils installent une garnison. Elle est rétrocédée au duc en même temps que le château en 1397. La forteresse de la rive droite, quant à elle, ne disparaît pas et sur les plus anciennes gravures représentant la ville, en particulier sur celle de Merian, vers 1656, on distingue en contrebas de la tour Tanguy, vers l'aval, deux importantes tours carrées qui semblent en piteux état mais sont encore bien conservées en hauteur. Cela nous rappelle que la tour Tanguy faisait partie d'un ensemble plus important, la « bastide » ou « bastille » Quilbignon qui protégeait l'autre côté de la Penfeld. En 1455, François du Chastel rend hommage au duc pour ses terres de Quilbignon, notamment pour La Motte-Tanguy. En 1686, est mentionné « le chateau sur la motte Tanguy [...] à présent tout ruiné et duquel il ne reste qu'une vieille tour aussi ruinée<sup>54</sup> ». Cette dernière perd sa qualité militaire sans doute après 1491 pour devenir l'auditoire de la seigneurie du Chastel-Brest. L'autorité des Du Chastel se renforce alors sur la ville et le 1<sup>er</sup> octobre 1513, la reine Anne ordonne de laisser le seigneur Du Chastel faire apposer ses armoiries avec les alliances sur les vitraux de l'église de Brest<sup>55</sup>.

Mais la protection maritime de Brest se projette bien au-delà du château et de ses abords. En 1388 déjà, les Anglais contrôlent les ensembles fortifiés de la pointe Saint-Mathieu, de la presqu'île de Kermorvan, Bertheaume, les îles (Ouessant, Molène, Quéménès, Triélen, Béniguët, Sein) ainsi que la pointe du Raz, l'île Tristan et Pouldavid<sup>56</sup>. En 1454, après une attaque anglaise contre la pointe du Léon, le duc affecte conjointement quarante hommes d'armes et quarante lances à Brest et trente lances au Conquet<sup>57</sup>. À l'occasion, on fait même construire des défenses flottantes comme Jean IV en 1387, en l'occurrence un rempart contre les Anglais lors du siège<sup>58</sup>.

---

cherche scientifique, 1986-1998, t. II, p. 122 ; LAZ, Virginie, *Chancellerie 1513...*, *op. cit.*, acte 305 ; LEVOT, Prosper, *Histoire de la ville et du port...*, *op. cit.*, p. 48, 49.

53. Sur les travaux de protection des ports au Moyen Âge, RUSSON, Marc, *Les côtes guerrières...*, *op. cit.*, p. 205-206.

54. KERNÉVEZ, Patrick, *Les fortifications médiévales du Finistère...*, *op. cit.*, p. 50-52.

55. LAZ, Virginie, *Chancellerie 1513...*, *op. cit.*, acte 1168.

56. JONES, Michael, « Brest sous les Anglais... », art. cit., p. 6 ; CLOÏTRE, Marie-Thérèse, (dir.), *Histoire de Brest...*, *op. cit.*, p. 41-42. Cette structure de défense très étendue est aussi attestée à Calais, Dieppe, Bordeaux, etc., voir RUSSON, Marc, *Les côtes guerrières...*, *op. cit.*, p. 203-204.

57. LEVOT, Prosper, *Histoire de la ville et du port...*, *op. cit.*, p. 43.

58. LA BORDERIE, Arthur de, *Histoire...*, *op. cit.*, t. IV, p. 104-107.

Avec la guerre de Cent Ans dans le royaume et la guerre de Succession en Bretagne, on voit s'affirmer dans les places fortes le rôle militaire du capitaine. À Brest, son autorité s'étend bien au-delà de sa forteresse et il peut compter sur des revenus importants. Le domaine de Brest embrasse une vingtaine de paroisses. Il s'est constitué par démembrement du comté de Léon, acheté pièce par pièce par Jean II le Roux à Hervé IV le Prodigieux, entre 1270 et 1289, qui livre Brest et ses droits seigneuriaux pour 1 000 livres, les coutumes du port de Saint-Mathieu pour 3 000 livres, ou encore autorise la construction d'un moulin près de Brest. Moyennant 1 800 livres, le duc obtient la ville, le port et les moulins du Conquet. L'achat des droits de seigneurie du port de Saint-Mathieu coûte 4 160 livres et l'acquisition de la ville de Saint-Renan, de différents biens en Léon, Trégor et Cornouaille se monte à 7 210 livres<sup>59</sup>.

Tous les capitaines anglais de Brest sont des hommes très expérimentés, comme leurs lieutenants d'ailleurs. Certains d'entre eux, comme Dagworth et Gournay, sont des serviteurs de premier plan du roi d'Angleterre : le premier est aussi lieutenant du roi en Bretagne de 1347 à 1350 et le second sénéchal des Landes de Guyenne à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Ils sont d'ailleurs bien payés, entre 3 et 10 000 marcs d'argent par an<sup>60</sup>. Le capitaine a d'abord un rôle militaire. Il doit prendre toutes les mesures nécessaires pour armer la forteresse de Brest, c'est-à-dire convoquer les hommes et « prandre en la coste de Léon blez, vins, farine et autres vivres pour la provision de ladite forteresse<sup>61</sup> ». Il peut alors s'appuyer sur le trésorier et receveur général de Bretagne pour acheter des « vivres, municions et autres choses nécessaires » au ravitaillement de sa place forte et des navires qui s'y trouvent<sup>62</sup>. Il doit aussi s'assurer par des montres de l'état militaire de la noblesse de la région qui peut être amenée à servir à Brest<sup>63</sup>. Si l'on en croit une lettre de rémission du complot de 1492, il a des bateaux à sa disposition<sup>64</sup>. Les capitaines anglais n'hésitent pas à programmer des opérations lointaines comme celle que mène Jean d'Évreux en 1374 jusqu'à Quimperlé où il trouve un vieux château, La Motte-Marcicot, qu'il renforce et dote d'artillerie et qui devient Le Nouveau-Fort d'où il terrorise le pays<sup>65</sup>.

59. MAÏTRE, Léon, « Les domaines de Bretagne dépendant de la Couronne et leur évolution », *Annales de Bretagne*, 1928-1929, p. 188-207, ici p. 189.

60. JONES, Michael, *La Bretagne ducale...*, *op. cit.*, p. 157-158.

61. VENNEUGUES, Laurent, *Chancellerie 1462...*, *op. cit.*, acte 708, 1<sup>er</sup> septembre 1462.

62. LAZ, Virginie, *Chancellerie 1513...*, *op. cit.*, acte 1574 bis, 17 décembre 1513.

63. BIHAN, Yvon, *Chancellerie 1477...*, *op. cit.*, acte 804, 25 août 1477 ; POUILLÉLAOUEN, Jacques, *Les activités de la chancellerie du duché de Bretagne en 1480*, dactyl., mémoire de maîtrise, Université de Bretagne occidentale, Brest, 1982, acte 395, 9 juin 1480 ; PARROT, Ingrid, *Chancellerie 1487-1488...*, *op. cit.*, acte 367, 22 décembre 1487.

64. LA BORDERIE, Arthur de, *Complot breton...*, *op. cit.*, p. 74.

65. FROISSART, Jean, *Chroniques*, éd. Jean BUCHON, Paris, 1867, p. 698-699 ; VAULTIER, François, « De la poésie lyrique en France des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », *Mémoires de l'Académie royale des sciences, arts et*

Mais le rôle du capitaine de Brest va bien au-delà. Les capitaines anglais et leurs lieutenants ont une latitude assez grande pour pouvoir traiter avec le duc et il est même envisagé, dans les endentures par lesquelles ils sont nommés le cas où ils devraient traiter avec l'ennemi d'une trêve et même de la reddition de leur château<sup>66</sup>. Il a des fonctions de police. Il doit d'abord lutter contre la piraterie et le pillage et contraindre ceux qui possèdent des marchandises volées à les restituer et son château peut servir alors de prison<sup>67</sup>. En période de guerre, le capitaine peut être encore appelé à faire la police des exportations. C'est le cas en 1509 quand Louis XII demande aux capitaines de ses ports d'interdire les exportations de « harnois, armeures ou munitions de guerre » à cause d'un « emynant peril ». Il doit encore surveiller si des « gens incongneus » essaient d'embarquer, les arrêter s'il le juge nécessaire, de même que les capitaines de navires, voire faire saisir leurs navires<sup>68</sup>. La situation est à peine différente en temps de paix. Dans les années 1460, malgré l'existence d'un traité de libre circulation des personnes et des biens entre l'Angleterre et le duché, il y a des exceptions : celles de « noz places de Saint-Malo, Brest et Conq, esquelles n'entendent que ilz facent entrée de leurs navires ès petiz havres d'iceux sans en avoir le congié de noz cappitaines des lieux<sup>69</sup> ». Brest est en outre, pendant la guerre de Succession, un atelier monétaire, et sans doute dès avant mais aussi temporairement après. Il s'agit de pouvoir frapper les monnaies nécessaires au paiement des soldes, mais aussi du ravitaillement, des espions<sup>70</sup>, etc. Quand le roi d'Angleterre confie son château à Matthieu de Gournay en novembre 1357, il lui confirme qu'il a autorité sur le château, la Monnaie, les rentes, les confiscations, les brefs de mer, les coutumes, les pêcheries et, bien sûr, les hommes<sup>71</sup>.

Il arrive aussi à l'inverse que le capitaine et sa garnison se laissent aller... Parmi les « complentes [plaintes] qe le duc de Bretagne fet au roy [Richard II d'Angleterre] et son noble conseil sur les gr[i]efs et extorcions qe les cappitaine

---

*belles-lettres de Caen*, 1840, p. 171-303 ; BLOIS, Aymar de, *Notice historique sur la ville de Quimperlé*, Quimperlé, Y. Clairet, 1891, p. 32-33 ; LA BORDERIE, Arthur de, *Histoire...*, *op. cit.*, t. IV, p. 29-39.

66. JONES, Michael, *La Bretagne ducale...*, *op. cit.*, p. 158-161.

67. CORCUFF, Marie-Andrée, *Chancellerie 1486-1487...*, *op. cit.*, acte 403, 14 décembre 1486 ; KERMARREC, Marion, *Chancellerie 1508...*, *op. cit.*, acte 837 ; LAZ, Virginie, *Chancellerie 1513...*, *op. cit.*, acte 1060-1062.

68. COZ, Christelle, *Transcription et étude du registre des lettres scellées à la Chancellerie de Bretagne en 1509*, dactyl., mémoire de maîtrise, Université de Bretagne occidentale, Brest, 1998, actes 536-542 et 544-550.

69. KERMARREC, Marion, *Chancellerie 1468*, acte 375, 2 mai 1468. Cette limite existe dès 1462 : les Anglais sont autorisés à circuler en Bretagne où ils l'entendent à l'exception de Saint-Malo, Brest et Concarnéau. VENNEUGUES, Laurent, *Chancellerie 1462...*, *op. cit.*, acte 955, 3 décembre.

70. COATYV, Yves, « Monnaies et monnayeurs anglais en Bretagne pendant la Guerre de Succession », *Armor Numis*, n° 103, octobre 1993, p. 3-9.

71. MORICE, Hyacinthe, dom, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. 1, col. 1521.

et recevoir de Brest et leur garnison lui font de jour en jour », figure le pillage de plusieurs navires échoués dans les parages du grand port du Ponant peu avant sa récupération par Jean IV le 30 juin 1397. *Jenquin Northbery* (John Norbury), ancien lieutenant de Thomas Percy, capitaine de la place entre 1381 et 1386<sup>72</sup> – tout comme ses hommes –, est soupçonné d’avoir attenté aux « droitures et noblesces des bris de mer » en s’emparant de vive force de « deux vesseulx qe peucoerent [qui s’échouèrent] et rompirent a Bertem [Bertheaume] qe valoit lextimacion de VI<sup>M</sup> francs et plus, en grant prejudice dudit duc », d’un navire anglais de Dartmouth coulé devant Saint-Mathieu, d’une valeur estimée à 1 000 francs et plus, d’un navire d’Allemagne perdu au Conquet, dont on a pu sauver cinquante tonneaux de vin valant chacun cinq marcs. En outre, ces militaires délinquants « amporterent le mast dudit vessel et de III autres vesseulx, et grantz aparaulx et biens sous lextimacion de mille francs<sup>73</sup> ». . . Jean IV rappelle au roi d’Angleterre qu’il aurait « grant pitié et compassion s’il savoit les grantz outrages et extorcions que les genz estanz en la garde dudit lieu de Brest ont fait et font de jour en jour au pais de par dela et des greveuses rançons qu’ils lievent sur les subgiz dudit duc par quoy tout est destruit sur circuit du lieu et est oncques le pais desherbergé<sup>74</sup> ». Leur comportement, désinvolte, autorise en conséquence Jean IV à demander des comptes à leur maître, sans grand espoir tangible de dédommagement, mais c’est là, pour le duc, un argument de plus à jeter dans la balance lors de difficiles négociations. Rappelons qu’il doit racheter la place à l’Anglais 120 000 francs or, payés rubis sur l’ongle, et tout abus remémoré pouvait contribuer à faire baisser un peu le coût de la récupération attendue.

Le capitaine peut compter sur quelques hommes qualifiés pour l’appuyer dans son travail. Un lieutenant l’assiste au quotidien et est à même de prendre sa place en cas de nécessité. Mais après le capitaine, l’homme le plus important est le receveur et pourvoyeur, placé, au temps de la présence anglaise, sous les ordres directs de l’Échiquier jusqu’aux années 1380, sous ceux du capitaine ensuite<sup>75</sup>. Le travail du receveur consiste, bien sûr, à percevoir les rentes mais aussi à approvisionner la garnison en vivres et en matériel de guerre. Avant 1397, il assure la surveillance des provisions qui arrivent d’Angleterre. Il a aussi des attributions d’ordre militaire puisque c’est à lui de passer les hommes en revue et de signaler les déserteurs. Il est assisté d’un régisseur de ferme et de quelques officiers. Il peut aussi louer les services de soldats ou de marins quand ils lui sont utiles. En théorie, le receveur devrait pouvoir faire son travail avec ce qui lui vient d’Angleterre et ses recettes

72. JONES, Michael, *La Bretagne ducale...*, *op. cit.*, p. 160 et 224.

73. *Id.*, *Actes de Jean IV...*, *op. cit.*, acte n° 1100, p. 655-656.

74. *Id.*, *ibid.*, n° 1069.

75. On trouvera la liste des receveurs bretons de Brest dans KERHERVÉ, Jean, *Les gens de finances des ducs de Bretagne. Catalogue prosopographique*, dactyl., Paris, 1986, p. 294-304 ; des receveurs anglais dans JONES, Michael, *La Bretagne ducale...*, *op. cit.*, p. 162-163.

habituelles mais il est bien plus facile de vivre sur le pays et à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, ce sont 160 paroisses qui souffrent épisodiquement ou régulièrement des rançons que lèvent les Anglais pour vivre. Il faut attendre juin 1397 et le départ des Anglais pour voir cesser ces exactions. Il faut dire que les besoins de la garnison sont importants et peuvent monter à 30 voire à 40 000 livres par an. En période de siège, la somme considérable de 100 000 livres peut être atteinte, entre 1378 et 1381, par exemple<sup>76</sup>. Les pouvoirs savent qu'il faut être attentif au ravitaillement et au versement des soldes et un mandement de 1375 nous rappelle que la garnison du château est payée « tant en or qu'en vin<sup>77</sup> »...

Les effectifs de la garnison varient, en permanence, en fonction de la situation extérieure du duché. Le chiffre habituel, en période normale ou en début de crise, est de vingt hommes d'armes complétés par des francs-archers jusqu'aux années 1470 et par des mortes-payes ensuite<sup>78</sup>. Une situation politico-militaire dégradée amène à l'augmentation des effectifs. En 1341, d'après Froissart, Garnier de Clisson qui tient la ville pour Charles de Blois a sous ses ordres une garnison de 300 hommes. Par la suite, les hommes se comptent plus souvent par dizaines mais ils sont tout de même une centaine en 1375 et 240 pendant la crise de 1378<sup>79</sup>. En 1420, suite à l'attentat de Champtoceaux, la garnison est doublée par la duchesse de Bretagne et portée à quarante hommes d'armes, placés sous les ordres de Jean de Rosmadeuc et Guillaume de Launay chevaliers. Le 11 novembre 1462, les seigneurs Du Chastel et de Kermavan perçoivent 120 livres pour avoir assuré la garde du château de Brest un mois avec vingt lances et soixante archers<sup>80</sup>. À ces hommes de guerre s'ajoutent des civils mobilisés aux alentours pour assurer le guet. Mais les choses ne semblent pas faciles : en 1405, un mandement ducal aux capitaines de Brest et de Lesneven rappelle qu'il faut « vigoureusement contraindre » les hommes d'astreinte<sup>81</sup>.

76. JONES, Michael, « Brest sous les Anglais... », art. cit., p. 7-8.

77. La liste compte quatre-vingt-treize noms, *Id.*, *Actes de Jean IV...*, *op. cit.*, actes 1255-1256.

78. KERMARREC, Marion, *Chancellerie 1468...*, *op. cit.*, acte 715, 7 août 1468 ; CORCUFF, Marie-Andrée, *Chancellerie 1486-1487...*, *op. cit.*, acte 970, 31 mars 1487. Le 21 décembre 1487, le duc ordonne au receveur de Léon de payer à Thomas de Keraudren, prévôt des maréchaux et capitaine de Brest, 1100 livres pour le quart des gages de vingt hommes d'armes, et 200 livres pour vingt mortes-payes qui sont gardes du château. PARRÔT, Ingrid, *Chancellerie 1487-1488...*, *op. cit.*, acte 356 ; LE BOURHIS, Rozenn, *Transcription et étude du registre des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1489-1490 et du compte du produit de la délivrance des sceaux*, dactyl., mémoire de maîtrise, Université de Bretagne occidentale, Brest, 1992, acte 620, 9 février 1490. Un dénommé Lacave est morte-payé au château de Brest en 1520, GUILLOU, Stéphanie, *Transcription et étude du registre des lettres scellées à la Chancellerie de Bretagne en 1520*, dactyl., mémoire de maîtrise, Université de Bretagne occidentale, Brest, 1998, acte 842 bis.

79. JONES, Michael, « Brest sous les Anglais... », art. cit., p. 7 et *Id.*, *La Bretagne ducale...*, *op. cit.*, p. 161.

80. LAURENGUES, Laurent, *Chancellerie 1462...*, *op. cit.*, acte 899.

81. BLANCHARD, René, *Actes de Jean V...*, *op. cit.*, t. 1, acte 107.

Cette garnison est marquée par la variété des fonctions. En plus des soldats évoqués plus haut, on y trouve les artilleurs chargés de mettre en œuvre bouches à feu et autres coulevrines sous le commandement d'un « garde<sup>82</sup> ». On y voit aussi des sergents pour assurer l'ordre, des marins, des sapeurs, des arbalétriers à pied et à cheval et leur chef, Laurencin du Pignon, ainsi que des archers. S'y ajoutent des hommes de service : un portier, un tuilier, un sommelier, des responsables de la nourriture, des forgerons, des guetteurs, des messagers, des pourvoyeurs et gardiens des vivres, un trésorier et des miseurs, des œuvres du château (Hervé Kerbescat, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle) et des œuvres de la bastide de Quilbignon (Perrot Clémar dans les années 1380)<sup>83</sup>. Tous les corps de métiers du bâtiment sont représentés à commencer par les maçons. Il est probable qu'une bonne partie de l'argent que gagnent les soldats est dépensée sur place assez rapidement, ce qui laisse penser à l'existence d'un petit monde de commerçants, artisans et filles de joie aux abords du château.

Tout ce personnel loge dans ses maisons ou chez l'habitant. On trouve dans l'enceinte du château, des maisons, places, granges et une cohue. Dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, la ville compte 260 habitations pour une population qui doit s'établir aux alentours de 1 200/1 300 habitants. Les relations de la garnison avec les habitants ne sont pas toujours très bonnes et on apprend, par exemple, qu'en 1503, des mortes-payes de la garnison se logent indûment dans une maison appartenant à un dénommé Hervé Kerbezezac. La reine demande aux sergents de les obliger à payer un loyer<sup>84</sup>. Il y a dans le château outre une cohue déjà citée, une Grand-Rue et une rue Mahé. L'église du château est dédiée à Notre-Dame-de-Pitié. Hors les murs du château, une bourgade s'organise autour du prieuré des Sept-Saints, qui relève au temporel de Saint-Mathieu de Fineterre et au spirituel de la paroisse de Lambézellec. L'encadrement spirituel et l'assistance aux pauvres sont assurés par l'hôpital Sainte-Catherine et l'hôpital Saint-Yves. Sur les bords de la Penfeld tournent des moulins ducaux (attestés dès 1274) et brûlent des fours à chaux, nécessaires à la fabrication du mortier<sup>85</sup>.

La grande difficulté est d'assurer le ravitaillement des hommes, même pour un port. La garnison vit sur le pays. Les soldats anglais exigent des rançons et autres « pâtis » qu'ils lèvent de façon systématique et régulière avec des taux invariables, sous forme d'argent, de subsistances ou de corvées. Mais les capitaines de Brest peuvent aussi compter sur les droits ducaux à percevoir dans la région comme les

82. Mandement de payer à Angel Lombart, garde de l'artillerie de Brest, les 18 livres de ses gages. *Id. ibid.*, I, acte 197, janvier 1406.

83. LA BORDERIE, Arthur de, « Comptes », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1889, p. 198-203, art. 4-7.

84. DANGUY des DÉSERTS, Marie, *Transcription et étude du registre B 14 des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1503*, dactyl., mémoire de maîtrise, Université de Bretagne occidentale, Brest, 1996, acte 1066.

85. CLOÛTRE, Marie-Thérèse (dir.), *Histoire de Brest...*, *op. cit.*, p. 46.

sécheries et les droits de douane, ce qui améliore considérablement l'ordinaire. C'est d'autant plus intéressant que, dans un contexte où les finances publiques de tous les partis sont en berne, cela rend le capitaine de Brest indépendant (ou quasiment) du trésorier du roi d'Angleterre<sup>86</sup>...

## Les opérations militaires

Le 30 avril 1341, le duc Jean III meurt. Jean de Montfort se rend à Nantes puis peut-être à Limoges et enfin à Brest. Garnier de Clisson tient le château pour son adversaire Charles de Blois et refuse de le livrer. Jean de Montfort assiège la place forte et s'en empare, quant à Clisson, il trouve la mort lors d'une escarmouche. Maître de la ville, Jean de Montfort y met une garnison et reçoit l'hommage des nobles du Léon avant de repartir et gagner Rennes<sup>87</sup>. L'année suivante, Tanguy du Chastel obtient la garde du château de Brest où se trouve le jeune Jean (IV) qu'il s'apprête à envoyer en Angleterre, alors que les deux fils de Tanguy du Chastel sont entre les mains de Charles de Blois. Celui-ci assiège Brest et demande à Du Chastel de lui remettre Jean (IV) et la place. Il refuse. Charles de Blois fait alors trancher la tête d'un des fils Du Chastel alors qu'il laisse l'autre mourir. Il dévaste aussi les terres des Du Chastel<sup>88</sup>. Charles de Blois y revient en 1347 mais les choses ont changé. Fait prisonnier à La Roche-Derrien, il est enfermé au château avant son transfert vers l'Angleterre<sup>89</sup>. Les choses semblent se calmer ensuite : les Anglais tiennent le château et ses environs et les belligérants restent sur ce *statu quo* jusqu'aux années 1370.

La crise qui touche le duché dans les années 1370 affecte Brest. C'est de cette ville qu'en 1373, le duc part en exil pour l'Angleterre dans un contexte de guerre civile. Rohan, Clisson, Laval et Du Guesclin traquent les Anglais et ces derniers essaient vainement de prendre Brest<sup>90</sup>. Robert Knolles s'y retranche avec ses

86. JONES, Michael, « Brest sous les Anglais... », art. cit., p. 2-12.

87. BOUCHART, Alain, *Grandes croniques...*, *op. cit.*, t. II, p. 37.

88. DEBORD, Karine, *Étude et transcription des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1510*, dactyl., mémoire de maîtrise, Université de Bretagne occidentale, Brest, 1997, acte 260 bis, 6 mars 1510. Un document inédit mais en mauvais état revient sur cet épisode : « Alain de Coativy, 2<sup>e</sup> du nom, partisan de Charles de Blois et... fut son bien confisqué et... par le comte de Marranton, chev. anglais, pour récompense... ce que ledit Blois fit... la tête fils du S<sup>r</sup> du Chastel capitaine de Brest qu'il tenait prisonnier pour ce qu'il refusait de rendre la place », archives privées, *Le manuscrit de Keroulas*, fol. 47, transcription Rémy Le Martret, que je remercie.

89. Anonyme, « Dans le foisonnement des souvenirs... », art. cit., p. 13.

90. L'Anonyme de Saint-Brieuc, *Chronique*, trad. LE GOFF, Sophie, et VIGOUROUX, Carole, dactyl., mémoire de master, Université de Bretagne occidentale, Brest, 2008, fol. CXIII v<sup>o</sup> et CXVI ; SAINT-ANDRÉ, Guillaume de, *Chronique de l'État breton* ; *Le bon Jehan et Le jeu des échecs, XIV<sup>e</sup> siècle*, éd. Jean-Michel CAUNEAU et Dominique PHILIPPE, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005,

troupes et des vivres. Le connétable de France, qui vient de prendre Hennebont, se dirige ensuite vers lui avec 6 000 combattants et assiège le château, en vain, avant de repartir vers La Roche-sur-Yon. Jean IV, qui est alors encore en Bretagne, fait acheminer des vivres et renforcer l'artillerie de Brest et d'Auray avant de gagner l'Angleterre<sup>91</sup>. À la fin de l'année 1377, le château de Brest revient aux Anglais y compris les revenus des brefs, des sécheries et autres profits. Selon l'accord passé avec Jean IV, le roi d'Angleterre doit le garder le temps de la guerre, à ses frais, et le remettre au duc au retour de la paix. Dans l'immédiat, le duc peut en retirer ses bijoux et ses biens. Des endentures sont rédigées pour les victuailles et l'artillerie du château pour qu'elles puissent être rendues au duc au départ des Anglais. Le duc de Bretagne reçoit en échange un château en Angleterre<sup>92</sup>. Des trêves conclues en 1383 et 1383 entre le duc et le capitaine anglais maintiennent le calme dans la région mais un acte de 138 fait mention de « la malice de ceux de Brest [les Anglais]<sup>93</sup> », preuve que les relations entre la garnison et les populations alentours ne sont pas bonnes.

En 1386, Jean IV décide de reprendre le château aux Anglais. Les sièges de Brest se placent à un moment où les Anglais doivent faire face à la menace d'une offensive française : en effet, le roi rassemble une flotte à L'Écluse, en Zélande, afin d'envahir l'Angleterre. Les Anglais sont donc en situation de faiblesse, aussi le duc juge-t-il opportun de passer à l'attaque<sup>94</sup>. Le siège est marqué par d'importants travaux de génie. Jean IV fait construire deux bastilles, une sans doute en bois, l'autre en pierre. L'édifice est particulièrement massif puisque les murs ont 10 pieds d'épaisseur, soit 3 mètres environ. Flanqué de sept ou huit tours, il aurait été construit par 1 000 ouvriers entre le 22 juin et le 10 juillet 1386. Pour protéger les ouvriers, le duc a convoqué une armée de 10 000 hommes. Les Anglais donnent à cette bastille en pierre le nom de *Dufhouse*, le Pigeonnier, en souvenir nous dit dom Morice de l'ancienne fuie seigneuriale sur laquelle elle est construite. On peut aussi sans doute évoquer le surnom méprisant et dérisoire donné au nouveau château... Le duc y place une garnison de 300 hommes sous le commandement de Jean de Malestroit avec pour adjoints le vicomte du Faou, Châteaubriant, La Bellière, Combour, Morfouace. L'autre bastille est en bois, non terminée, elle est confiée à Clisson. Elle prend le nom de Kerneguez. Pour La Borderie, la bastille de pierre est située

---

p. 347-349 et 380-381 ; JONES, Michael, *Actes de Jean IV...*, *op. cit.*, actes 1250 et A 1139 ; Anonyme, « Dans le foisonnement des souvenirs... », *art. cit.*, p. 13.

91. BOUCHART, Alain, *Grandes croniques...*, *op. cit.*, t. II, p. 121-127.

92. Ces clauses son renouvelées le 5 avril 1378, JONES, Michael, *Actes de Jean IV*, *op. cit.*, actes 262, 271-272.

93. *Id.*, *ibid.*, actes 418, 461 et 551.

94. L'Anonyme de Saint-Brieuc, *Chronique...*, *op. cit.*, fol. CXXIII (36) ; MORICE, Hyacinthe, dom et TAILLANDIER, Charles, dom, *Histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, 2 vol., Paris, 1750-1756, t. I, p. 394-395 et LA BORDERIE, Arthur de, *Histoire...*, *op. cit.*, t. IV, p. 104-107.

sur la rive gauche, celle de bois sur la rive droite. On peut penser le contraire et voir dans la tour Tanguy une épave de cette bastille de pierre.

Les escarmouches entre les deux camps sont nombreuses. Jean Roche est le capitaine de la garnison anglaise et commence à craindre l'issue du siège. Il demande des secours. Jean de Gand, duc de Lancastre, vient à sa rescousse et son armée attaque les bastilles bretonnes. L'assaut est repoussé. Le lendemain, Lancastre en personne attaque les Bretons retranchés dans la bastille de pierre ; ceux-ci sortent mais doivent se replier et 100 Anglais entrent avec eux dans le fort. Grâce à leur courage, menés par Combour et Malestroit, les Bretons réussissent à repousser leurs ennemis. Pendant ce temps, les Anglais ont miné une forte tour sur l'arrière de la bastille et se précipitent dans la brèche mais le repli de leurs camarades les oblige à se retirer à la nuit tombante. Les Bretons profitent de la nuit pour évacuer en bon ordre leur forteresse, devenue intenable. L'autre bastille, de bois, intenable seule, est évacuée dans le même temps. D'après La Borderie, les deux forts sont rasés sur ordre de Lancastre.

Suite à cet échec, Jean IV essaie alors d'obtenir le départ des Anglais par la voie diplomatique, sans plus de succès et l'année 1387 voit reprendre les opérations militaires. Le duc sait depuis l'opération précédente que la réussite de l'intervention ne peut être obtenue sans un blocus maritime de la ville. Jean IV rétablit les deux bastilles, en pierre, l'une et l'autre cette fois. Il fait aussi aménager un fort flottant en bois, construit sur des bateaux. Ce fort s'avère peu efficace, il est pris par les Anglais en avril 1387, sans grande difficulté semble-t-il. Les Anglais débarquent et s'emparent d'une des deux bastilles. Les Anglais repartis, Jean IV fait reconstruire ou terminer les deux forts en pierre et le fort marin et il accentue durant l'été 1387 la pression sur le château. De nombreux soldats sont présents dont des hommes de renom comme le maréchal de Bretagne Kerimel, les sires de Quintin, du Faou, de Penhoët, etc., ainsi que des arbalétriers et des canonniers. Entre mi-octobre 1386 et juillet 1387, le siège coûte 35 622 livres mais n'est pas couronné de succès. À la fin de l'automne 1387, une flotte anglaise approche de Brest, vient rafraîchir la garnison du château, s'empare du fort flottant et d'une des deux bastilles de pierre. Jean IV renonce alors à prendre la ville de vive force.

Conscient de la difficulté de reprendre la ville par les armes, Jean IV engage des tractations avec le roi d'Angleterre tout en dénonçant, une fois de plus, les méfaits de la garnison qui est accusée d'avoir spolié la population environnante « par voie de patiz » et d'avoir « couru et endommagé » le pays. Il décide de lever en Cornouaille un fouage de 32 sous par feu, soit 6 000 francs, afin que les Anglais renoncent à leurs exactions et restent cantonner dans le château<sup>95</sup>. Les choses s'accélérent en mars 1396 et en juin de l'année suivante, le sergent John

---

95. JONES, Michael, *Actes de Jean IV...*, *op. cit.*, actes 785-786, 958, 1326 et 1330-1333.

Drax remet les « chastel, ville et bastide de Brest » à Jean IV. Le duc désigne Jean de Malestroit, Hervé du Chastel, Henri du Juch et Jean de Languevoez, chevaliers, Olivier Le Moine et Jean Périou, écuyers, pour accepter la livraison de Brest. Le départ des Anglais n'a sans doute pas été immédiat car le payeur de la garnison anglaise, William Alyngton, exerce encore à la fin juin avant de céder sa place à Jean Brocart<sup>96</sup>. L'opération a coûté cher et il faut encore lever des fouages dans les années suivantes pour la solder<sup>97</sup>.

Le xv<sup>e</sup> siècle voit le retour au calme. La ville et le château sont certes soumis à la menace anglaise et les actes mentionnent régulièrement des opérations militaires, mais Brest n'est globalement pas plus exposé que le reste des côtes bretonnes. La crise de la fin du Moyen Âge qui amène la disparition du duché de Bretagne replonge la région dans la guerre mais les opérations y sont assez rapides. Alors que la duchesse Anne essaie de renforcer la ville, l'armée royale, emmenée par Rohan, s'en empare par surprise au début de l'année 1489. À peine possesseur de la ville, Charles VIII y concentre des forces considérables, 1 200 hommes, preuve de l'intérêt stratégique du château. Anne constitue bien une flotte pour reprendre la ville mais sans succès au moment même où, en juin, le roi fait marcher vers Brest plusieurs milliers d'hommes qui y convergent à partir de Normandie, d'Anjou et du Maine, alors qu'il détourne vers la pointe de Bretagne des navires destinés initialement à lutter contre les Anglais. Rieux assiège néanmoins la ville pendant deux à trois mois, en vain, en dépit du recours à une artillerie puissante<sup>98</sup>. L'arrivée de la flotte française disperse les navires bretons et la citadelle peut être ravitaillée<sup>99</sup>.

Ce siècle a été violent. Un acte ducal daté du 9 août 1490 rappelle les dommages dus à la guerre « contre les François lors noz ennemis et adversaires<sup>100</sup> » et en 1544, on en voit encore les traces. Les maisons qui se trouvent devant le château ont disparu suite au siège de 1489, rasées par l'armée royale :

« Les maisons des villes et forbours dudict Brest dont grande partie, mesment celles qui estoient situées èsdictz forbours environ le c hatseau dudict Brest furent le temps des guerres des François cinquante ans a ou plus brullées, démolliées et abatues par commandement d'un cappitaine de guerre que l'on appelloit le Cappitaine Carreau, que tint longuement la garnison pour le roy en ladicte place de Brest ». [Un peu plus loin, les commissaires enregistrent le même constat] : « depuis le jardrin Vincent Marec

96. KERHERVÉ, Jean, *Les gens de finances des ducs de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 301.

97. JONES, Michael, *Actes de Jean IV...*, *op. cit.*, actes 1049, 1097-8, 1100, 1183, 1396-1400.

98. Un gros canon de bronze de 7 500 livres, nommé *Guingamp*, qui est en 1495 à Rennes a un frère jumeau dont un inventaire nous dit qu'il a été utilisé par le maréchal de Rieux lors de siège de 1489 puis envoyé en Normandie. LA BORDERIE, Arthur de, *Complot de 1492...*, *op. cit.*, p. 123.

99. LEVOT, Prosper, *Histoire de la ville et du port de Brest...*, *op. cit.*, p. 44-47 ; TOUCHARD, Henri, *Le commerce maritime breton...*, *op. cit.*, p. 293.

100. LE BOURHIS, Rozenn, *Chancellerie, 1489-1490...*, *op. cit.*, acte 1039.

jucques à la porte dudict chasteau de Brest y avoit anciennement, et par avant le temps des guerres, maisons et habitations bien édifiées ». Les enquêteurs constatent l'existence des restes d'un four banal et décrivent des « ruynes et vieilles murailles d'une rue qui s'estendoit dempuys ladite rue Saint-Yves jusques à la rive de la mer de la baye de Brest appellé Port Drein<sup>101</sup>. »

La guerre a accentué, par la création de ce glacis, la coupure entre le château et l'habitat. Désormais, c'est une garnison de mortes-payes qui occupe la citadelle<sup>102</sup>.

Les soubresauts qui affectent la Bretagne en 1492 touchent la ville. Un complot se trame, animé par le Morlaisien Pierre Le Pennec. Le projet consiste à faire tomber Brest entre les mains du roi d'Angleterre pour en faire, nous dit La Borderie, « un nouveau Calais<sup>103</sup> ». Le Pennec essaie d'entraîner dans son complot Guillaume Carreau, capitaine de Brest pour le roi de France depuis 1489. Le roi d'Angleterre est prêt à le couvrir d'or. Pour convaincre sa garnison, on lui conseille de la préparer à se ranger du côté des « bons Bretons ». Dans le même temps, le capitaine de Morlaix semble vouloir aussi entrer dans l'affaire. Henri VII décide de faire une descente maritime vers Brest vers le 8 juin 1492. Il s'agira en plus de donner la Bretagne à Jean II de Rohan, dindon de la farce qui, après avoir servi le roi avec enthousiasme au moment de la guerre, a vu ses espoirs s'envoler après le mariage d'Anne et de Charles VIII. Le Pennec réussit à entraîner des aristocrates bretons dans cette affaire, leur faisant miroiter, entre autres, la fortune et jouant sur le sentiment d'abandon de ceux qui ont servi le roi pendant la guerre. La discrétion des comploteurs n'étant pas optimale, le roi est prévenu. Finalement, la flotte anglaise n'arrive pas, le complot est abandonné et dès l'été, Carreau, capitaine de Brest, est revenu sous l'autorité du roi de France. Une dernière menace a lieu en avril 1513 et la reine ordonne aux hommes astreints au service armé de marcher vers la Basse Bretagne, en particulier Brest et Crozon, contre les Anglais, « qui sont en grand nombre près ledit havre de Brest » pour essayer d'en faire la conquête<sup>104</sup>. Finalement, l'opération tourne court et s'ouvre alors pour Brest une longue période moins troublée.

Brest, assez souvent port en guerre au bas Moyen Âge, se transforme petit à petit en port de guerre. La différence tient à la continuité dans la vie militaire. Alors que le château abrite une petite garnison en temps de paix, renforcée en temps de guerre, au XIII<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, l'installation de la guerre dans la durée amène les pouvoirs, qu'ils soient breton, anglais ou français, à

101. Le Porstrein, actuellement le port de commerce.

102. KERHERVÉ, Jean, PÉRÈS, Anne-Françoise et TANGUY, Bernard, *Les biens de la couronne dans la sénéchaussée de Saint-Renan d'après le rentier de 1544*, Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1984, p. 26-28, 170 et 186-188.

103. LA BORDERIE, Arthur, de, *Complot breton...*, *op. cit.*, p. VI.

104. LAZ, Virginie, *Chancellerie 1513...*, *op. cit.*, acte 524-528, 27 avril 1513.

fortifier considérablement la ville, à y installer une garnison permanente nombreuse et à y établir des chantiers navals qui travaillent sous la protection des soldats. Le rôle militaire du port se renforce et s'affirme dans la durée avec la destinée qu'on lui connaît. Le basculement a certainement lieu sous François II (1458-1488) même si la mise en place du convoi a accéléré le phénomène. Les rois de France, dont le territoire s'étend désormais directement jusqu'au rivage atlantique, reprennent l'idée d'une base navale permanente et la développent. On est passé lentement d'un port en guerre à un port de guerre.

Yves COATIVY  
professeur d'histoire médiévale,  
Université de Bretagne occidentale, Brest,  
Centre de recherche bretonne et celtique

### *RÉSUMÉ*

La notion de port de guerre est peu pertinente à l'époque médiévale car des bateaux marchands peuvent être armés épisodiquement avant de revenir à des activités plus pacifiques. Cependant, l'évolution de Brest au bas Moyen Âge montre un renforcement des activités liées à la guerre navale comme la présence régulière de soldats, l'existence d'infrastructures spécifiques ou encore l'armement de navires pensés pour le combat. Cet article est l'occasion de faire un point sur les activités militaires de la ville, de décrire les hiérarchies, de broser le tableau des sièges et des grands épisodes de guerre navale des *xiv<sup>e</sup>* et *xv<sup>e</sup>* siècles. Au total, la transition du port en guerre vers le port de guerre apparaît assez nettement. À l'extrême fin du Moyen Âge, la ville change de nature et se spécialise dans la préparation de la guerre navale, annonçant une destinée séculaire.